CNU sous section 42-03

Journée des enseignants d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

15/06/2022

Benoît Terris

Fin 2021: Election de la sous section 42-03

PU - PH	MCU - PH
M. TERRIS BENOIT (Paris Cité)	Mme. EIMER SANDRINE (Bordeaux) *
M. ALLORY YVES (Paris 12)	M. FROUIN ERIC (Poitiers)
Mme. BROCHERIOU ISABELLE (Sorbonne Université) *	Mme. GUEDJ NATHALIE (Paris Cité)
M. DANIEL LAURENT (Marseille)	M. JUST ALEXANDRE (Paris Cité)
M. MARTIN LAURENT (Dijon)	Mme. LUPO AUDREY (Paris Cité)
Mme. MARTINEAU-COSTES VALERIE (Montpellier)*	Mme. MOKTEFI ANISSA (Paris Créteil) *
Mme. PENAULT-LLORCA FREDERIQUE (Clermont)	Mme. RENAUDIN-AUTAIN KARINE (Nantes) *
Mme. RIOUX-LECLERCQ NATHALIE (Rennes)*	Mme. ROUX-STREICHENBERGER NATHALIE (Lyon) *
M. SABOURIN JEAN-CHRISTOPHE (Rouen)*	Mme. SIEGFRIED-VERGNON AURORE (Toulouse) *

Commission de pré-audition : 14 mars 2022

- Futurs candidats MCU-PH: 4
 - Avis favorable sans réserve : 4
- Futurs candidats PU-PH: 5
 - Avis favorable avec réserve : 1
 - Avis favorable sans réserve : 4
- Avis adressé au candidat avec copie au doyen et au responsable local de service

Commission de pré-audition : 14 mars 2022

- Importance du suivi ++
- Fournir le relevé SIGAPS complet
- Suivre les recommandations de présentation des dossiers : valable pour les pré-auditions et le concours
 - Type d'article ++, impact factor, classement SIGAPS
 - Chapitre à part pour 1er, 2eme, DA: IF ≥ 2
 - Préciser à part les articles (voir le site)
 - En révision
 - Soumis
 - En cours de rédaction

Publications: Critères minimaux requis

• PU-PH: 8 articles originaux

- dans des revues classées A, B ou C et/ou IF ≥ 2
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont au moins 6 articles originaux en premier ou dernier auteur
- Il est fortement recommande d'avoir publié dans la revue ≪ Annales de Pathologie ≫ au moins une mise au point.

MCU-PH: 4 articles originaux

- dans des revues classées A, B ou C et/ou IF ≥ 2
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont au moins 3 articles originaux en premier ou dernier auteur
- Il est fortement recommande d'avoir publié dans la revue ≪ Annales de Pathologie ≫ au moins un cas clinique.

Concours 18 et 19 mai 2022

PU-PH

- Fabien FORREST (Saint-Etienne)
- Virginie VERKARRE (Paris Cité, HEGP)

MCU-PH

- Nadim BENZERDJEB (Lyon Sud)
- Romain APPAY (Marseille)
- Sarah PERICART (Toulouse)

PEDR et Avancement

- PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche)
 - 1^{er} groupe (A): 20% des dossiers déposés pour a section
 - 2^{ème} groupe (B): 30% des dossiers déposés
 - 3^{ème} groupe (C): 50% des dossiers déposés
 - 2022: 9 dossiers déposés pour la 42-03

Avancement :

- Dossier de demande entièrement dématérialisé sur l'application ELECTRA GALAXIE (12 avril et le 3 mai 2022)
- Application ouverte qu'aux seuls personnels promouvables
- Personnels identifiés à partir de la remontée par l'établissement d'une liste de promouvable
- Envoi par le ministère du nombre de possibilités par classe pour la section
- Discussion au sein de la section pour la répartition des possibilités entre les sous-sections
 - 42-01 ANATOMIE
 - 42-02 HISTOLOGIE
 - 42-03 ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
- Examen des dossiers en réunion de sous-section : un rapporteur par dossier
- Classement des demandes

Avancement 2022

PU-PH possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CE2	2	3	3	1	2	3	3	?
CE1	4	4	4	4	3	5	5	?
1C	4	4	5	3	4	4	3	?

MCU-PH possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
НС	1	0	1	2	3	1	1	?
C1C	2	1	3	4	4	4	2	?

Informations concernant les avancements de classe

- Règles officielles (décret n° 84-135 du 24 Février 1984 modifié, articles 57 et 57-1 et 70-1 et 70-2)
- Conditions exigées pour candidater à un avancement de classe:
- Etre en position d'activité ou de détachement
 - La « promouvabilité » cesse à la date où l'enseignant-chercheur atteint sa « limite d'âge » qui est en général de 65 ans mais qui peut être repoussée en fonction en particulier de la situation familiale.
- Remplir les conditions d'ancienneté :
 - PU-PH:
 - Aucune ancienneté requise pour l'avancement à la 1ère classe (mais recommandé d'attendre au moins 2 ans)
 - 18 mois d'ancienneté à la 1ère classe pour avancement en classe exceptionnelle 1er échelon
 - 18 mois d'ancienneté à la classe exceptionnelle 1er échelon pour avancement en classe exceptionnelle 2ème échelon
 - MCU PH:
 - Avoir atteint le 2ème échelon de la 2ème classe pour l'avancement à la 1ère classe
 - 5 années de fonction effective et avoir atteint le 4ème échelon de la 1ère classe pour l'avancement à la « hors classe »



SÉGUR DE LA SANTÉ Comité de suivi du 14 décembre 2021 DOSSIER DE PRESSE

a- Nouvelle grille des MCU-PH

Nouveaux échelons

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)			
Echelon 7		48 025,00 €	45 025,80 €			
Echelon 6	3 ans	46 525,00 €	42 107,38 €			
Echelon 5	3 ans	45 025,80 €	39 078,64 €			
Echelon 4	3 ans	42 107,38 €	36 050,03 €			
Echelon 3	3 ans	39 078,64 €	33 021,31 €			
Echelon 2	3 ans	36 050,03 €	29 984,11 €			
Echelon 1	3 ans	33 021,31 €	26 926,55 €			

b- Nouvelle grille des PU-PH

Nouvel échelon

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)
Echelon 5	-	58 000,00 €	56 155,65 €
Echelon 4	3 ans	56 155,65 €	49 484,37 €
Echelon 3	3 ans	49 484,37 €	41 701,40 €
Echelon 2	3 ans	41 701,40 €	38 365,78 €
Echelon 1	3 ans	38 365,78 €	33 918,45 €



Suivi de l'avancement des 24 mesures issues du GT





Travaux à engager à partir du 1er trimestre 2022

- 1. Prendre en compte des mobilités précoces réalisées au cours du 2ème cycle des études médicales (mesure n° 3)
- 2. Renforcer le dispositif de l'année-recherche au cours du 3ème cycle des études médicales (mesure n° 4)
- 3. Prévoir la présence d'un personnel HU parmi les rapporteurs et membres de la commission d'HDR (mesure n° 5)
- 4. Assurer une meilleure lisibilité du processus de préparation et de suivi des candidats par le CNU-santé et des critères de sélection utilisés par celui-ci (mesure n° 9)
- 5. Améliorer le régime de retraite hospitalière complémentaire (mesure n° 14)
- 6. Introduire le suivi de carrière au niveau national et consolider le rôle de l'échelon local (mesure n° 15)
- 7. Prendre en compte la diversité des activités exercées dans les critères de promotion et de nomination utilisés par le CNU (mesure n° 16)
- 8. Encourager l'engagement des femmes dans la carrière HU, communiquer sur les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et encourager l'égalité professionnelle femmes-hommes par l'exemple (mesure n° 23)
- 9. Informer régulièrement sur l'état de l'égalité professionnelle femmes-hommes au niveau institutionnel (mesure n° 24)



Pr Azoulay, 2021

2100 HU

Enquête Happy HU

Pour résumer: enquête nationale avec 45% de réponse



2







AUGMENTER LE N DE HU

Ils font 2 temps plein

Favorise l'attractivité, la

Moins de missions, plus de

ENCADREMENTS /
COACHING HU

Tout au cours du

cursus

VALORISER LES

CARRIÈRES FINANCES:

Salaires

Retraite +++

Conditions

Heures de travail payées Cumul / privé

<u>QVT</u>:

Apprendre à protéger sa vie privée, continuer à lutter contre le harcèlement PROTÉGER LES JEUNES Enquête dédiée?

Épidémie de départ attendue.

Et s'ils ne partent pas

Nouveaux critères de jugement

FAVORISER LA RECHERCHE

Accès

Financement

Personnel de recherche

Aide à la rédaction de projets

croissant d'étudiants, Investir en recherche

Encadrer le nombre

transversalité

femmes

Pour cinq ans?

Bureau du CNU santé médecine (Pr B Godeau)

- Travailler en lien étroit avec la conférence des Doyens
- 2 groupes de travail constitués :
 - Un groupe « avenir/attractivité » :
 - analyser les propositions HU du Ségur de la santé
 - réfléchir à l'avenir du statut HU en tenant compte des aspirations des jeunes générations et de cette enquête Happy HU
 - Un groupe « état des lieux/perspective » :
 - questionnaire visant à avoir une photographie de l'état des différentes disciplines et permettra d'identifier celles qui sont le plus en difficulté
- Afin de pouvoir ensuite être force de propositions vis-à-vis de nos tutelles

Effectif des personnels enseignants et hospitaliers

- Remonté les difficultés de la discipline d'ACP:
 - Faible attractivité des postes HU
 - Grande concurrence du privé, compétition dans l'obtention des postes avec les autres disciplines cliniques et meilleure attractivité des postes PH
 - Problématiques exposées devant la CME de l'APHP et la conférence des doyens (Pr A Couvelard)
- Evolution des effectifs PU-PH et MCU-PH en ACP entre 2013 et 2021

PU-PH: 90 vs 88

• MCU-PH: 69 vs 54 (-22%)

• AHU: 67 vs 60



PERSONNELS ENSEIGNANTS ET HOSPITALIERS TITULAIRES ET STAGIAIRES (HU : HOSPITALO-UNIVERSITAIRES) _ ELEMENTS STATISTIQUES SUR LA PARTIE HOSPITALIERE DE LEUR ACTIVITE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Position		2016		2022		Evolution 2016-2022		Evolution moyenne annuelle (%)			
	MCU- PH	PU-PH	Ens.	MCU- PH	PU-PH	Ens.	En effectif	En %	MCU- PH	PU-PH	Ens.
En activité en établissement	1 996	4 324	6 320	1 895	4 352	6 247	-73	-1,2	-0,9	0,1	-0,2